



# COMITÉ DE SUIVI N° 5 NICOLET-YAMASKA

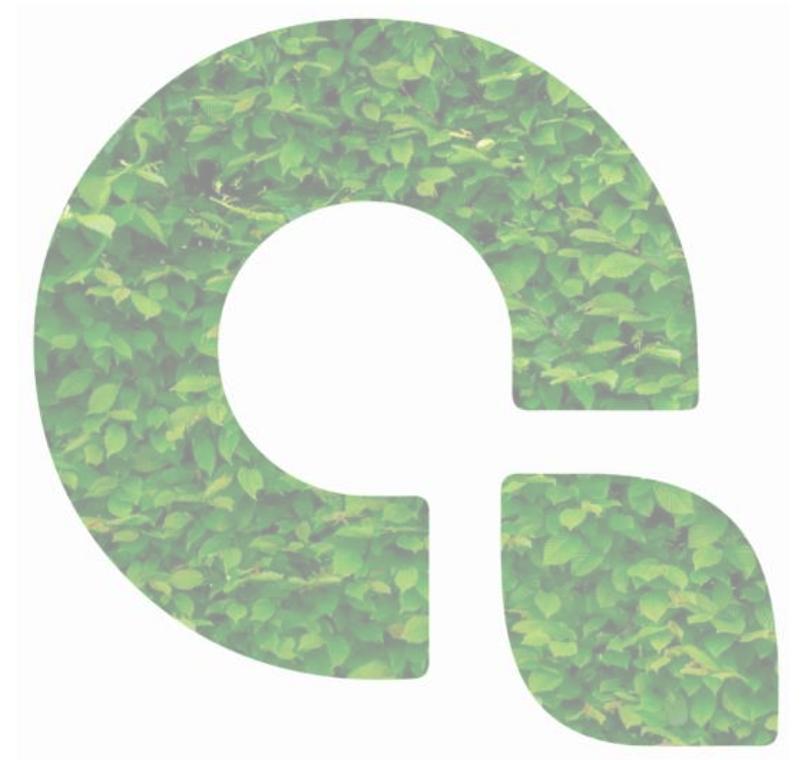
Présentation annuelle

Le 27 novembre 2023



# TABLES DES MATIÈRES

1. Rappel : présentation du Questerre et du territoire couvert par le comité
2. Règlements du Québec et modifications à la Loi
3. Entretien et surveillance
4. Mesures de sécurité
5. Historique des travaux réalisés
6. Contact



# RAPPEL: PRÉSENTATION DE QUESTERRE

## DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

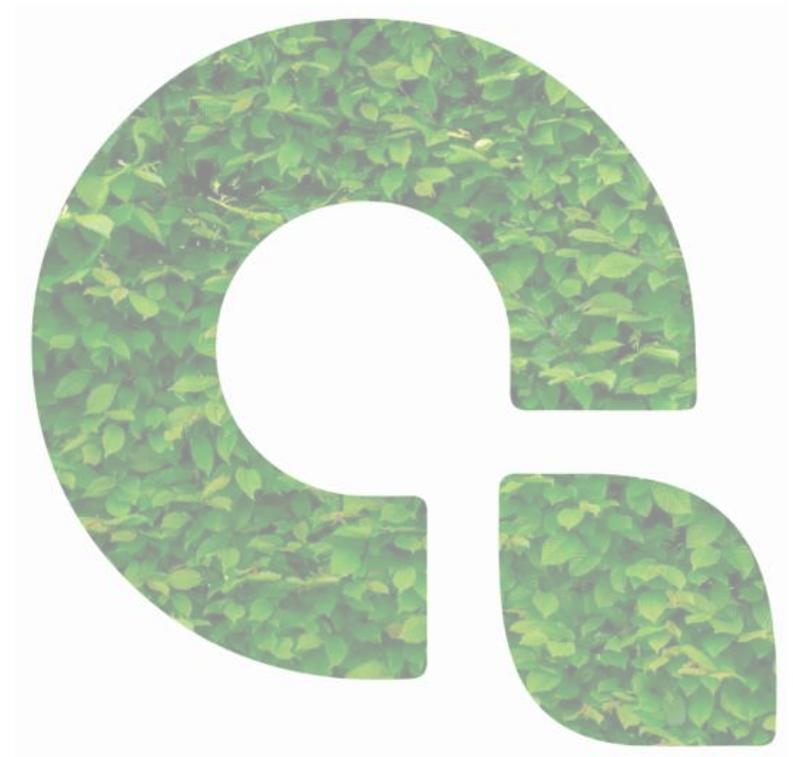
- Questerre est une entreprise de technologie et d'innovation énergétiques qui cherche à développer des projets carboneutres.
- Questerre détient des actifs en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et au Québec au Canada, ainsi que dans le Royaume de Jordanie.

## MISSION

- Grâce aux nouvelles technologies propres et à l'innovation pour produire et utiliser l'énergie de manière responsable, Questerre souhaite soutenir à la fois le progrès humain et l'environnement naturel.

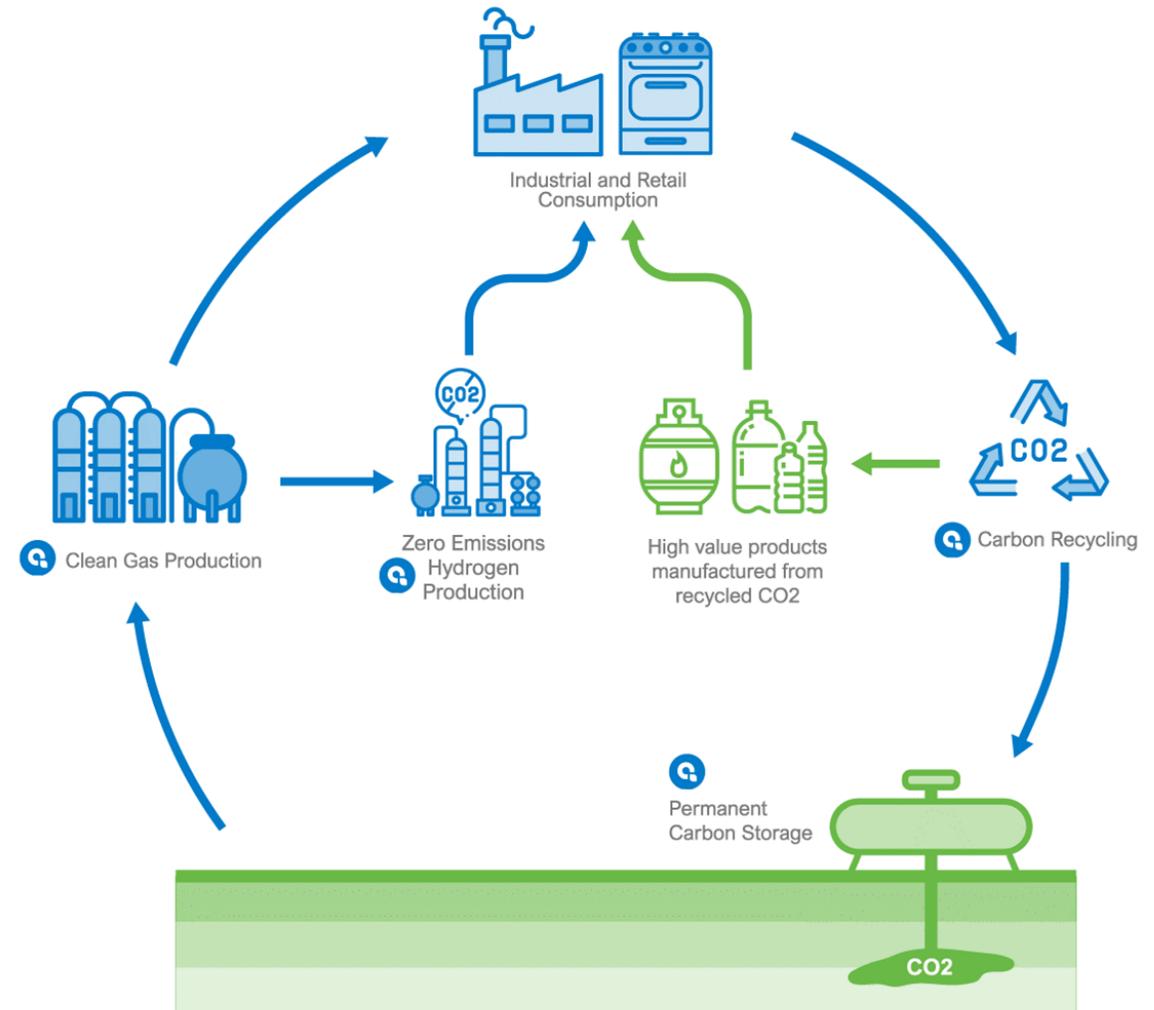
## VISION

- Questerre croit que l'avenir de l'industrie dépend d'un équilibre entre l'économie, l'environnement et la société.
- Questerre est engagée à faire preuve de transparence et à respecter l'opinion de la communauté.



# RAPPEL: PRÉSENTATION DE QUESTERRE

- Questerre travaille avec le **MERN** sur le développement de projets mutuellement bénéfiques, notamment la **séquestration de CO2** et la **production d'hydrogène à partir de gaz naturel**.
- Un **projet pilote** pourrait être mis en œuvre sur nos sites, sous réserve de la suite de l'évaluation de faisabilité et l'acceptation du MERN.



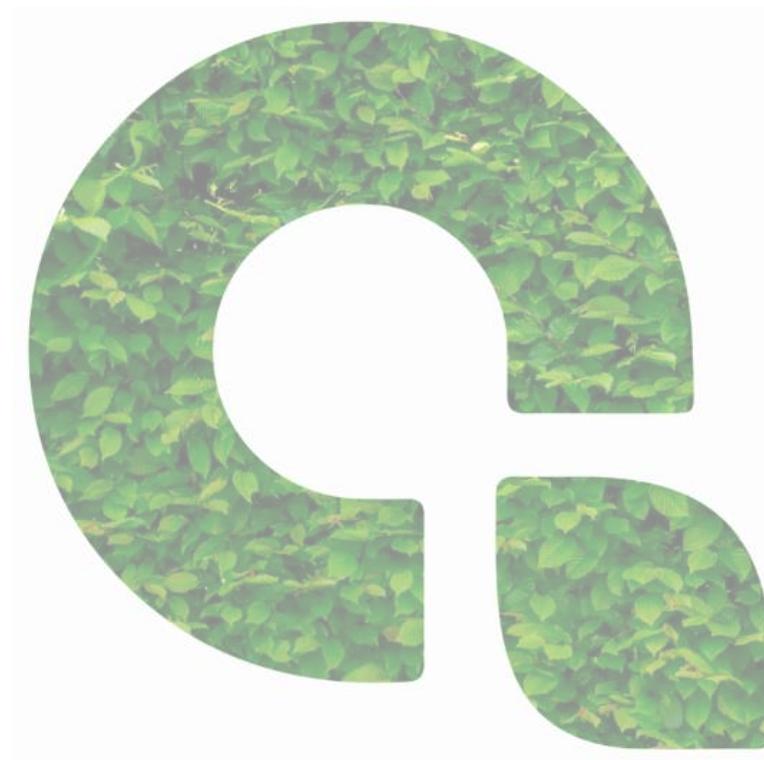


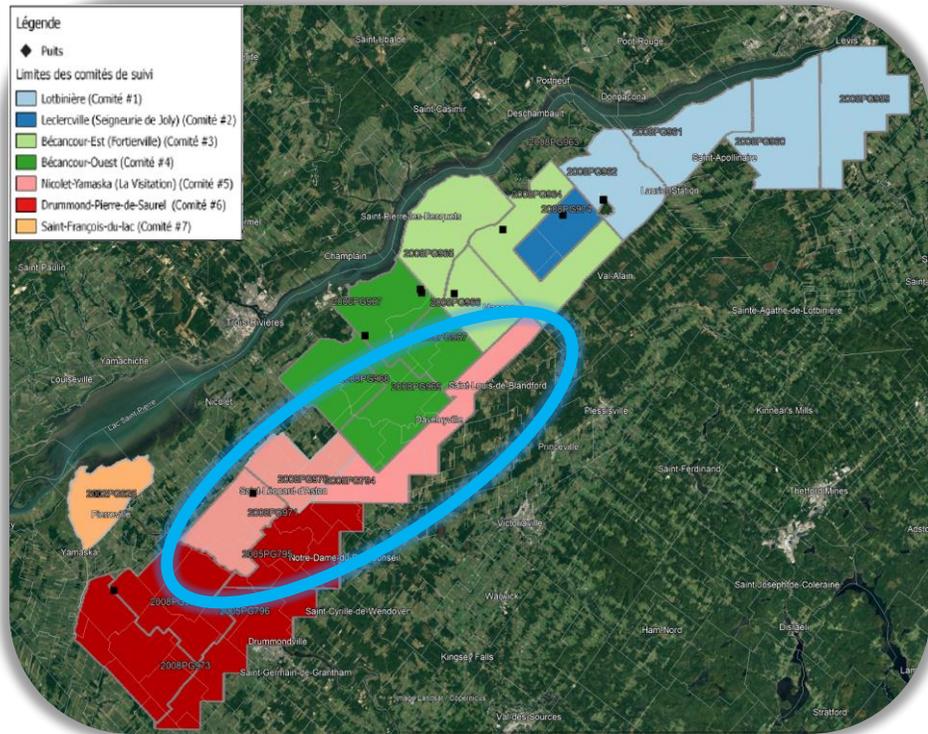
# RÈGLEMENTS DU QUÉBEC ET MODIFICATIONS À LA LOI SUR LES HYDROCARBURES

*La loi visant principalement à mettre fin à l'exploration et à la production pétrolières et au financement public de ces activités*

*L'article 28 de la loi sur les hydrocarbures prescrit que « le titulaire d'une licence d'exploration constitue un comité de suivi pour favoriser l'implication de la communauté locale sur l'ensemble du projet d'exploration ».*

Questerre souhaite informer sur ses travaux et répondre à vos interrogations et vos préoccupations.





- Superficie totale: **511,2 km<sup>2</sup>**
- Questerre est l'**opérateur désigné** sur ces licences (i.e. la seule compagnie pouvant initier des travaux).
- L'ancien propriétaire (Repsol) a foré **un puits** sur la licence 2008PG971 ) LaVisitation.
- Questerre possède et assure la maintenance de 100 % de ses puits rattachés aux licences d'exploration couvertes par le comité de suivi.

Le comité Nicolet-Yamaska regroupe les licences d'exploration:

- 2005PG794 (231,82 km<sup>2</sup>)
- 2008PG970 (125,87 km<sup>2</sup>)
- 2008PG971 (153,51 km<sup>2</sup>)

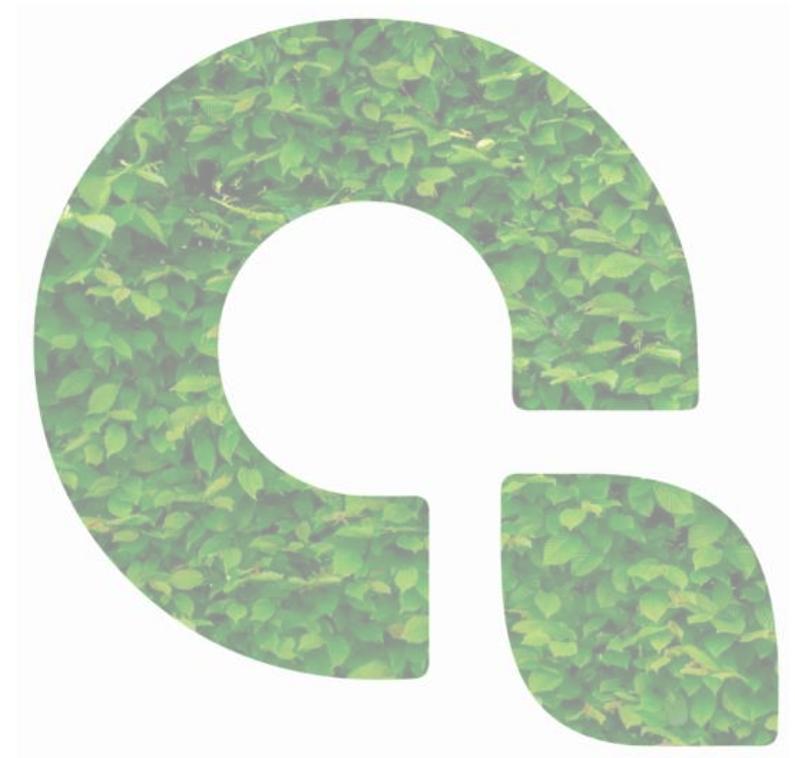
**TERRITOIRE COUVERT PAR LE COMITÉ**



# ENTRETIEN ET SURVEILLANCE



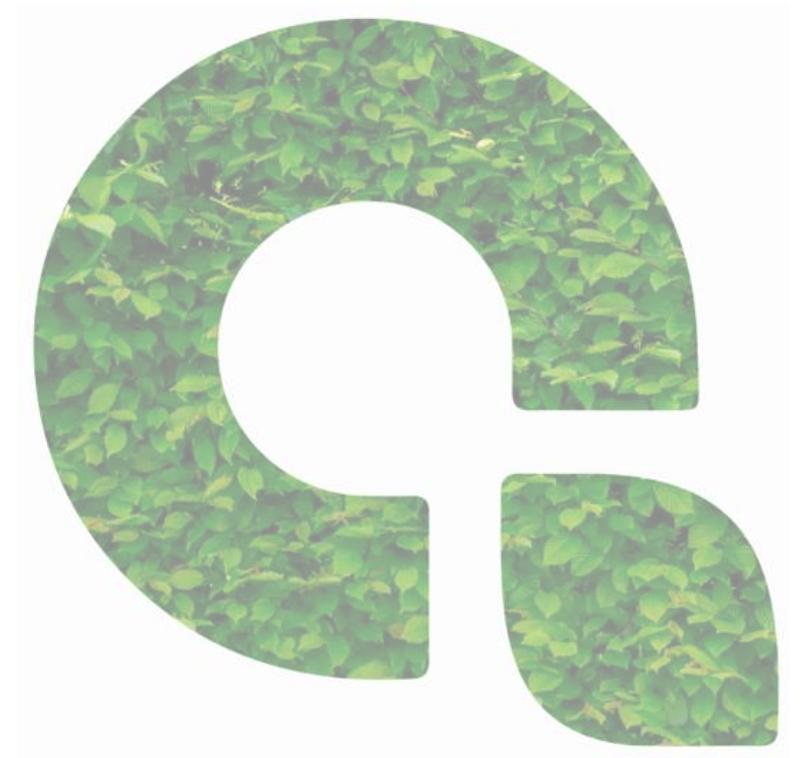
- Questerre a surveillé les puits chaque semaine sans qu'aucun problème ne soit signalé.
- Au printemps, un contrôle hebdomadaire des mauvaises herbes se fait dans le terrain où se retrouvent les puits avec un tracteur et une débroussailleuse. Aucun produit chimique n'est utilisé.
- Le rapport d'inspection annuel de 2022 a été déposé sur le site web (section dédiée aux membres du comité). En janvier 2024, nous y ajouterons les nouveaux rapports d'inspection et vous aviserons par courriel.
- Le gouvernement a foré quelques puits hydrogéographiques sur le site à des fins de contrôle des eaux souterraines. Questerre a supervisé tous les travaux effectués sur ses sites par le gouvernement et ses prestataires.



# MESURES DE SÉCURITÉ



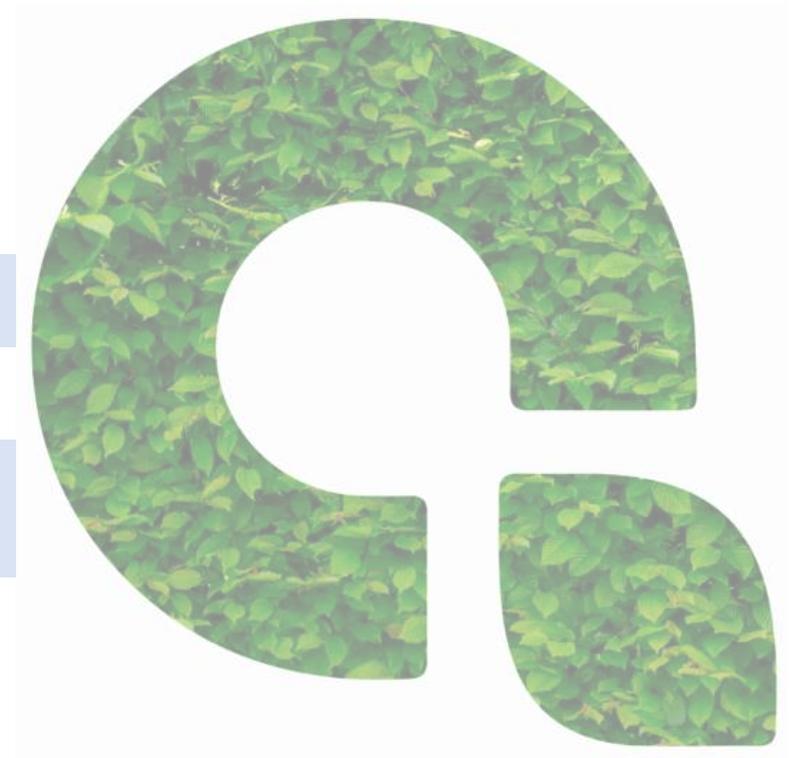
- Inspections hebdomadaires du site et des deux puits par du personnel qualifié.
- Enceinte clôturée autour des deux puits et blocs de béton.
- Vannes de la tête de puits enchaînées et cadénassées.
- Questerre a fourni au MERN un dépôt de garantie approuvé pour ses puits, conformément aux exigences du MERN.
- Jusqu'à nouvel ordre, les puits sont suspendus et fermés temporairement avec l'approbation du MERN.



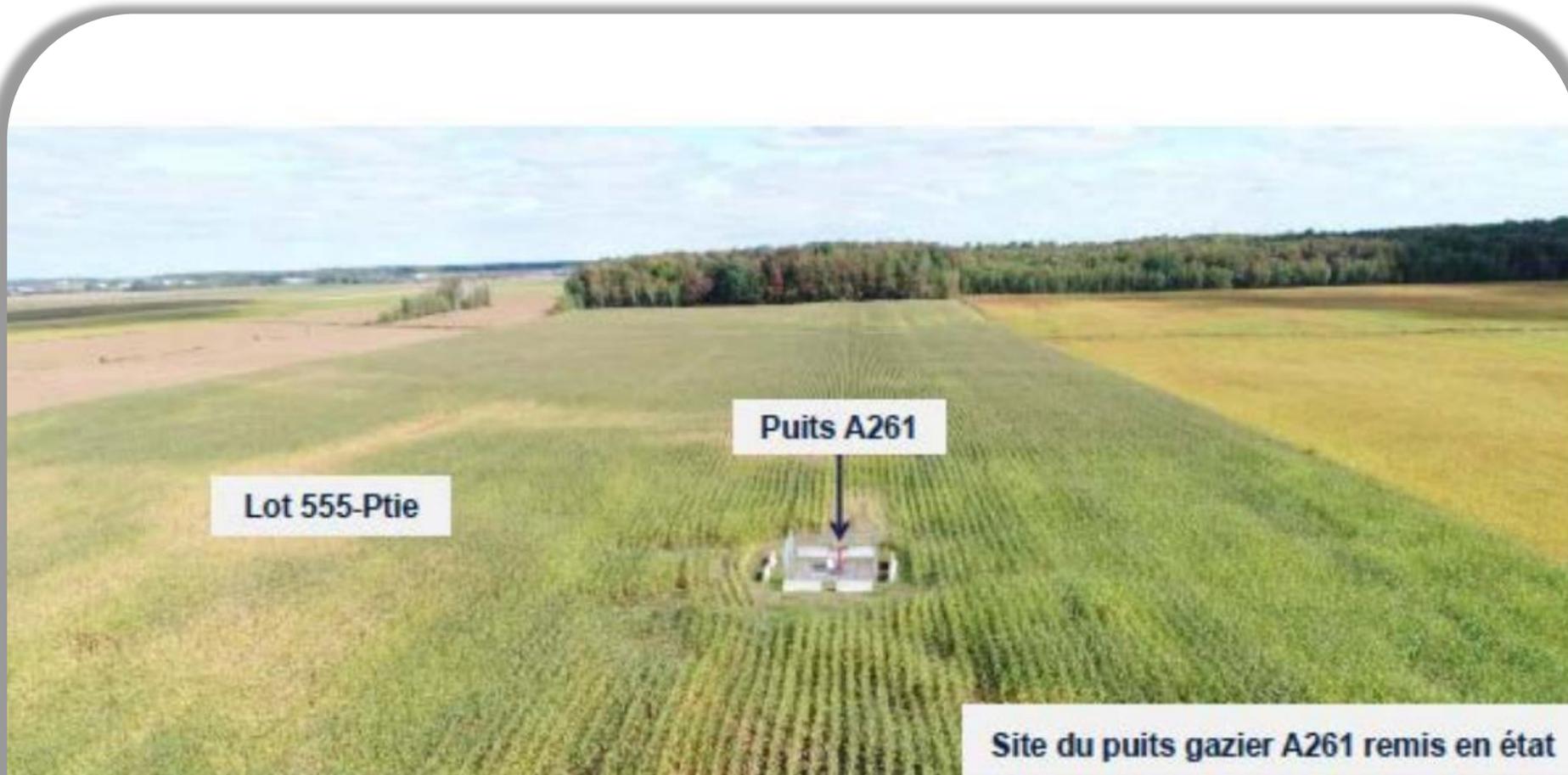
# HISTORIQUE DES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE PUIITS A261



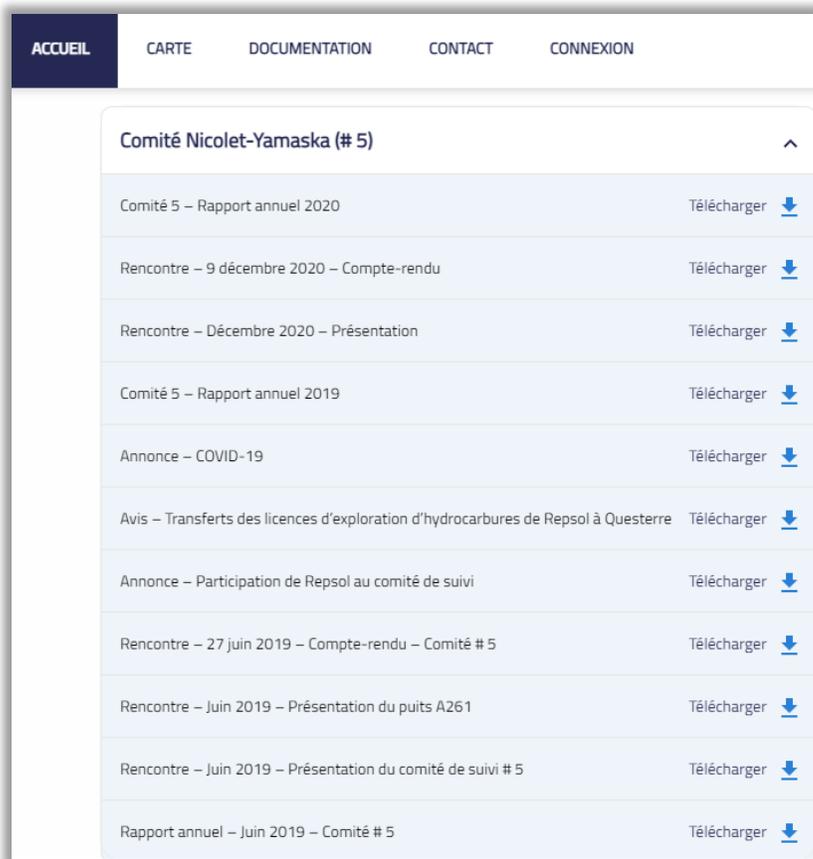
Année	Description
2008	Aménagement d'un site de forage sur le territoire. <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <u>Superficie initiale:</u> 1 hectare</li><li>▪ <u>Surface de travail:</u> matelas de chêne déposés sur le sol</li></ul>
2008	Forage du puits A261.
2009	Complétion et évaluation.
2009	Remise en état de 99,5% de la superficie initiale du site
2020	Jusqu'à nouvel ordre, le puits est suspendu et temporairement fermé.



# HISTORIQUE DES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE PUIT A261 – suite



# ACTIVITÉS DU COMITÉ



Comité Nicolet-Yamaska (# 5)	
Comité 5 – Rapport annuel 2020	Télécharger ↓
Rencontre – 9 décembre 2020 – Compte-rendu	Télécharger ↓
Rencontre – Décembre 2020 – Présentation	Télécharger ↓
Comité 5 – Rapport annuel 2019	Télécharger ↓
Annonce – COVID-19	Télécharger ↓
Avis – Transferts des licences d’exploration d’hydrocarbures de Repsol à Questerre	Télécharger ↓
Annonce – Participation de Repsol au comité de suivi	Télécharger ↓
Rencontre – 27 juin 2019 – Compte-rendu – Comité # 5	Télécharger ↓
Rencontre – Juin 2019 – Présentation du puits A261	Télécharger ↓
Rencontre – Juin 2019 – Présentation du comité de suivi # 5	Télécharger ↓
Rapport annuel – Juin 2019 – Comité # 5	Télécharger ↓

- Le comité a été mis en place en **2019**, année de la première réunion annuelle.
- Des **comptes-rendus** des réunions et des **rapports annuels** des activités ont été produits en 2019, 2020, 2021 et en 2022.
- Toute la **documentation** en lien avec les activités du comité est disponible pour consultation dans la **section publique du site web** dédié <https://comite-suivi-questerre.ca/>
- Questerre publie également sur le site web tout autre document d'**intérêt public** (annonces, avis de travaux, etc.).
- Le site web offre également une **section privée** aux membres du comité dans laquelle des **documents officiels** sur les licences sont disponibles.



# CONTACT

**Pour toutes questions sur le Comité de suivi ou le contenu de cette présentation, veuillez contacter:**

**Pilote groupe-conseil**

Courriel: [info@piloteconseil.com](mailto:info@piloteconseil.com)